



CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

33ème ASSEMBLEE GENERALE DE LA CRPM 2/4 novembre 2005 Madère (P)

Les Régions Périphériques Maritimes dont la liste figure ci-après se sont réunies à Madère (Portugal) les 2/4 novembre 2005 dans le cadre de la 33ème Assemblée Générale de la C.R.P.M.

ABERDEENSHIRE (UK), ABRUZZO (I), ACORES (P), ALENTEJO (P), ALGARVE (P), ANATOLIKI MAKEDONIA THRAKI (GR), ANDALUCIA (E), AQUITAINE (F), ARGYLL & BUTE (UK), ARHUS (DK), ASTURIAS (E), BALEARES (E), BASSE-NORMANDIE (F), BLEKINGE (S), BORDER (IRL), BORNHOLM (DK), BRETAGNE (F), BUSKERUD (N), CALARASI (RO), CAMPANIA (I), CANARIAS (E), CANTABRIA (E), CASTILLA Y LEÓN (E), CATALUNYA (E), CENTRE (F), CIUDAD AUTONOMA DE CEUTA* (E), COMUNITAT VALENCIANA (E), CONSTANTA (RO), CORNWALL-KERNOW (UK), CORSE (F), DEVON (UK), DYTIKI ELLADA (GR), EAST MIDLANDS REGIONAL ASSEMBLY* (UK), EAST OF ENGLAND REGIONAL ASSEMBLY (UK), EAST OF SCOTLAND EUROPEAN CONSORTIUM (UK), FAMAGUSTA (CHYPRE), FIFE (UK), GALATI (RO), GALICIA (E), GÄVLEBORG (S), GLOUCESTERSHIRE (UK), GOTLAND (S), HALLAND (S), HAMPSHIRE (UK), HIGHLAND (UK), HIUMAA (EE), HORDALAND (N), ISLE OF MAN (UK), ISLE OF WIGHT (UK), ISTRIA (CROATIE), ITÄ-UUSIMAA (FIN), KRITI (GR), KYMENLAAKSO (FIN), LA REUNION (F), LAZIO (I), LIMOUSIN (F), LISBOA E VALE DO TEJO (P), MADEIRA (P), MARTINIQUE (F), MECKLENBURG-VORPOMMERN (D), MID-PYRENEES (F), MØRE OG ROMSDAL (N), MURCIA (E), NAVARRA (E), NOORD-HOLLAND (NL), NOORD NEDERLAND (NL), NORRBOTTEN (S), NORDLAND (N), NORDJYLLAND (DK), NORD-TRØNDELAG (N), NORTE (P), NOTIO AIGAIIO (GR), ORKNEY (UK), ØSTFOLD (N), OSTROBOTHNIA (FIN), OULU REGION (FIN), PÄIJÄT-HÄME (FIN), PAÍS VASCO (E), PÄRNUMAA (EE), PAYS DE LA LOIRE (F), PODLASKIE (POLOGNE), POITOU-CHARENTES (F), PRIMORSKO-GORANSKA (CROATIE), PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (F), RIGA (LV), RINGKJOBING (DK), ROGALAND (N), SAAREMAA (EE), SAIDA (LIBAN), SCHLESWIG-HOLSTEIN* (D), SHETLAND (UK), SICILIA (I), SOGN OG FJORDANE (N), SOMERSET (UK), SØR-TRØNDELAG (N), SOUSSE (TU), SOUTH OF SCOTLAND ALLIANCE (UK), SOUTH-WEST FINLAND (FIN), STOCKHOLM (S), TEKIRDAG (TURQUIE), TELEMAR (N), TOSCANA (I), TROMS (N), TUKUMS (LV), TULCEA (RO), UMBRIA (I), UPPSALA (S), VÄSTERBOTTEN (S), VÄSTRA GÖTALAND (S), VEST-AGDER (N), VESTFOLD (N), VIBORG (DK), VOREIO AIGAIIO (GR), WALES (UK).

^(*) *Observateur*

Au nom des Régions présentes, le Président de la CRPM, M. Claudio MARTINI, remercie très chaleureusement la Région de Madère et son Président, M. Alberto João JARDIM, pour l'hospitalité et l'accueil qui leur ont été réservés.

Il remercie l'ensemble des participants, représentants les autorités régionales et les institutions européennes, qui ont pris part aux travaux de la Conférence. Il remercie tout particulièrement de sa participation Monsieur le Président de la Commission européenne, M. José Manuel DURAO BARROSO.

SOMMAIRE

Déclaration Finale et résolutions



Au nom de ses 154 membres, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe, réunie pour sa 33^{ème} Assemblée Générale annuelle, à Madère, a adopté, la Déclaration Finale et les Résolutions suivantes :

DECLARATION FINALE

C'est dans un contexte difficile pour la construction européenne que s'est tenue la présente Assemblée générale. En 2004, à Stavanger, nous nous félicitons tant du projet de Traité constitutionnel que des propositions de la Commission européenne pour les perspectives financières de l'Union de 2007 à 2013 ainsi que du lancement des travaux préparatoires à une politique maritime de l'Europe.

UNE UNION CONTINENTALE ET APPROFONDIE

1- Un an plus tard, les Régions Périphériques et Maritimes d'Europe sont amenées à prendre acte du **piétinement actuel de l'Union** et à s'en inquiéter.

1.1. **Le rejet du projet de Traité constitutionnel** par deux Etats membres conduit à repousser à une date indéterminée la reconnaissance formelle de deux éléments fondamentaux pour nos Régions et qui avaient été inscrits au prix de dures négociations :

- **la participation pleine et entière des échelons régionaux et locaux à la vie institutionnelle de l'Union**, dans leurs champs de compétence ;
- **le principe de cohésion territoriale**, gage d'une politique durable et équitable en faveur du développement régional.

1.2. **L'échec du sommet du mois de juin 2005** souligne la mécontente des Etats membres sur les objectifs que doit poursuivre l'Union et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Pire, ce désaccord a persisté malgré une diminution sensible des ambitions initiales contenues dans les propositions de la Commission européenne du 14 juillet 2004, au fur et à mesure des boîtes de négociation successives des Présidences semestrielles des Pays-Bas et du Luxembourg, et malgré le travail remarquable effectué par la Commission temporaire spéciale du Parlement européen.

Nos Régions font leur la prise de position adoptée par le Bureau politique de la CRPM, réuni à Galati le vendredi 24 juin 2005, intitulée : « **Plus que jamais, la cohésion** ». Elles affirment que les dernières propositions connues sont en deçà du seuil de crédibilité nécessaire à un développement territorial équitable, d'une part, et à la poursuite d'une mobilisation des acteurs régionaux, d'autre part :

- concernant **la rubrique 1a**, la réduction envisagée des dotations affectées à la **recherche** et aux **réseaux transeuropéens** est en parfaite contradiction avec les ambitions de la stratégie de Lisbonne ;
- concernant **la rubrique 1b**, **aucune diminution n'est acceptable** qu'il s'agisse de l'objectif de convergence, de l'objectif de compétitivité et d'emploi ou de la coopération transnationale, ces deux derniers étant réduits à un niveau inférieur à celui de la période 2000-2006.
- concernant le nouveau Fonds de Développement Rural (FEADER), la réduction budgétaire proposée ne s'accompagne, en outre, d'aucun progrès dans l'association du niveau régional à la programmation ;

- concernant le futur Fonds Européen de la Pêche (FEP), les incertitudes qui planent sur les perspectives financières rendent difficile une visibilité pourtant nécessaire à un secteur en pleine évolution ; les Régions accueillent cependant avec satisfaction l'organisation, par la Commission, de rencontres interrégionales sur la pêche visant à renforcer le dialogue sur les modalités de mise en œuvre du futur FEP.

Les Régions membres formulent le souhait le plus vif pour que les nouvelles propositions, qui seront soumises par la Présidence semestrielle britannique dans les jours qui viennent, soient à la hauteur de l'enjeu d'une Union continentale et approfondie, sans risque de repli sur les prés carrés nationaux.

2- Par ailleurs, les textes en préparation pour la mise en œuvre de la politique de cohésion marquent un net recul concernant :

- les **modalités d'association des régions à la préparation**, par les Etats membres, de ses objectifs et de ses contenus ;
- la **prise en compte conjointe des stratégies de Lisbonne et de Göteborg** dans la définition des actions à conduire ;
- les **nécessaires différenciations** pour pousser à la compétitivité et à l'emploi dans toutes les Régions dans le cadre d'une volonté de **cohésion territoriale**.

L'Assemblée générale fait sien l'avis du Secrétariat général du 16 septembre 2005 « **Pour des Orientations Stratégiques Communautaires au service de la cohésion territoriale** ». Elle invite très vivement la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil à inscrire la suite de leurs travaux sans rupture avec les conclusions du 3^{ème} Rapport sur la Cohésion et du Rapport intérimaire sur la cohésion territoriale. La poursuite d'une volonté obstinée de développement équitable des territoires de l'Union est une condition sine qua non de l'adhésion de nos concitoyens et de leurs représentants régionaux à une relance de la construction européenne.

Elle renouvelle son appui à la Commissaire en charge de la cohésion, Madame Danuta Hübner.

3- Les Régions membres félicitent la Commissaire Neelie Kroes et les services de la Direction Générale de la Concurrence pour le dialogue qu'ils ont su établir avec la Conférence et le Comité des Régions en vue de prendre en compte **les principes de différenciation et de cohésion territoriales dans la préparation de la réforme des aides d'Etat à finalité régionale**. Elles regrettent, par contre, le caractère incomplet de cette prise en compte, notamment pour les Régions en phasing out statistique et pour les territoires à handicaps permanents. Elles apportent leur soutien à l'avis émis par le Bureau politique du 24 juin 2005, « *les principes politiques de la révision des aides d'Etat pour les Régions périphériques maritimes d'Europe* », ainsi qu'à l'avis du Secrétariat général du 20 juillet 2005 : « *Nouvelles propositions de lignes directrices sur les aides d'Etat à finalité régionale : un pas en faveur de la cohésion* ». Elles se réjouissent de la convergence avec l'avis adopté par le Comité des Régions lors de sa session de juillet 2005 et en félicitent spécialement son rapporteur, M. Vicente Alberto Areces, Président de la Région des Asturies.

Elles souhaitent que le Parlement européen soutienne les mêmes orientations.

Elles entendent être des partenaires actifs de leur Etat dans la mise en œuvre de cette réforme au sein de chacun des pays membres. Elles appellent leur gouvernement et leur administration nationale à être ouverts à cette participation.

Elles mandatent le Bureau politique et le Secrétariat général pour poursuivre leur action auprès de la Commission européenne lors de la révision des aides horizontales et des exemptions par catégorie dans le cadre du « Plan d'action dans le domaine des aides d'état 2005-2009 ».

4- Plus généralement, les Régions membres se réjouissent du **développement du dialogue territorial structuré entre la Commission européenne et les organisations de Régions et de Villes**.

En dépit de la non ratification du projet de Traité constitutionnel, des progrès sont accomplis dans ce domaine, dans la foulée du Livre Blanc sur la gouvernance auquel la CRPM avait pris une part active. Elles félicitent en premier lieu le Président de la Commission européenne, M. Barroso, ainsi que les Commissaires Hübner, Dimas et Barrot pour leur disponibilité dans ce dialogue. Elles se réjouissent de la coopération, tout au long de l'année, avec les Directions Générales de la Recherche, de la Pêche et des Affaires Maritimes, de l'Agriculture, des Transports, et de l'engagement d'une nouvelle coopération avec les services de l'Energie.

Elles remercient le Comité des Régions pour sa contribution à l'organisation de ce dialogue. Elles se félicitent de l'engagement du Comité des Régions dans une démarche plus formalisée de coopération avec la CRPM à travers un protocole annuel.

Elles prennent également note, avec satisfaction, de la sensibilité croissante du Parlement européen et de son Président, M. Borrell, aux préoccupations des Régions.

Elles encouragent le Conseil à s'acheminer vers des pratiques similaires. De ce point de vue, elles notent la très grande hétérogénéité des Présidences semestrielles successives de l'Union et la regrettent. Certaines des attitudes paraissent en contradiction avec les engagements signés par tous à l'issue de la Conférence intergouvernementale consacrée au projet de Traité constitutionnel.

Les Régions membres observent, en particulier, que le Rapport adopté par le Conseil de printemps à propos de l'état d'avancement de **la stratégie de Lisbonne** soulignait, comme l'une des causes de son insuccès, **le manque d'association des acteurs infra-étatiques**. Elles s'étonnent de l'absence d'initiatives nouvelles de la part des Etats membres pour remédier à cette situation et aller vers une association franche des Régions à cet axe moteur de l'action européenne. Le rôle constructif des Régions pourrait être promu par la création d'une nouvelle génération de programmes de coopération territoriale qui pourrait contribuer à la croissance durable et à l'emploi et à atteindre le développement durable d'un point de vue social et environnemental.

5- Les Régions membres de la CRPM se réjouissent de l'engagement, par la Commission européenne, du Livre Vert consacré à **la dimension maritime de l'Europe**. Elles y voient, sans aucun doute, l'un des seuls domaines porteurs de novation et de perspectives d'avenir dans la morosité qui a saisi l'Union.

Cinquante de nos Régions se sont engagées dans une démarche approfondie d'analyses et de propositions. Elles en sont vivement remerciées. Leur effort contribuera à placer la CRPM au cœur de l'élaboration à venir **d'une ambitieuse politique européenne de la mer**.

Tout sera mis en œuvre pour ne pas en rester au stade d'un Livre Vert. Les Régions membres proposent que le processus engagé conduise à l'adoption d'orientations communautaires fixant les ambitions à moyen et long terme de l'Union en matière maritime avant la fin des mandats des actuels Commission et Parlement européens.

Elles remercient très chaleureusement le Commissaire Joe Borg et le Directeur de la Taskforce « Affaires maritimes », John Richardson, pour la qualité de la coopération engagée.

La CRPM poursuivra, en parallèle au Livre Vert, un travail par bassin maritime de mobilisation des Régions et des acteurs socio-économiques en faveur de la conception et de la mise en œuvre des stratégies maritimes dans les dimensions régionale et interrégionale. Elle sera en mesure, avec l'apport de son Conseil scientifique et du projet « Europe de la Mer », de faire, dès le début de 2006, une série de propositions argumentées et de les défendre dans les périodes qui précéderont et suivront la publication du Livre Vert.

De même, les Régions membres expriment-elles leur satisfaction pour les progrès accomplis dans l'association des Régions aux dispositifs régionaux de la **sécurité maritime** et des **Conseils consultatifs régionaux de la pêche (CCR)** dans chacun des bassins maritimes de l'Europe - par exemple, dans la zone Mer du Nord, le partenariat réussi de la Commission Mer du Nord sur la pêche a été une source d'inspiration pour le premier CCR. De tels modèles - lorsque des regroupements de Régions disposent d'un statut d'observateur actif avec le même statut que les Etats membres et la Commission européenne - pourraient servir dans un contexte plus large dans la formulation d'une politique maritime intégrée.

Les Régions membres remercient le FIPOL et l'Agence Européenne de Sécurité Maritime pour l'esprit positif avec lequel des partenariats et des coopérations sont engagés et envisagés.

6- Soucieuses de préparer l'avenir, les Régions membres apportent leur appui à la proposition de leur Bureau politique d'engager une réflexion sur **l'avenir d'une agriculture européenne adaptée aux territoires**. Elles le mandatent en ce sens, en vue de parvenir à des propositions initiales en 2007, en partenariat avec le Comité des Régions et la Direction Générale de l'Agriculture.

7- De même soutiennent-elles les travaux lancés sur les thèmes des **énergies renouvelables**, de **l'emploi et de la formation**, ainsi que de **la recherche et de l'innovation** par les groupes de travail de la CRPM. Elles remercient respectivement les Régions de Navarre, de Stockholm et des Asturies, de Västra Götaland et de Valence pour leur engagement actif sur ces thèmes.

UNE GOUVERNANCE MONDIALE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PLANETE

8- Les Régions membres s'étonnent qu'au moment où semblent se multiplier les accidents liés au changement climatique, l'Union ne paraisse plus donner une priorité et une visibilité à **la stratégie de Göteborg**, sans contradiction avec l'exigence de compétitivité promue à Lisbonne. Ces deux aspects leur paraissent parfaitement complémentaires et porteurs, ensemble, de la spécificité européenne dans le concert mondial.

Aussi tiennent-elles, en premier lieu, à assurer de leur solidarité les Régions d'Asie du Sud-est, des Etats-Unis d'Amérique et d'Europe Orientale qui ont subi de plein fouet, en 2005, les effets de ces changements.

Face à ce défi, elles se félicitent :

- du Séminaire sur le changement climatique qu'organise leur Conférence, en partenariat avec les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et La Réunion, les 3 et 4 février 2006 ;
- Des progrès accomplis par nrg4SD (Network of Regional Governments for Sustainable Development) pour construire un partenariat global avec les autres acteurs mondiaux. La CRPM assure la gestion de ce réseau et apporte, à travers lui, son soutien matériel aux Régions victimes des aléas climatiques.

9- Plus généralement, les Régions membres souhaitent que les Régions deviennent des partenaires majeurs d'**une globalisation réussie** faute de quoi on encouragerait les retours au protectionnisme et aux replis dangereux pour la paix.

C'est pourquoi elles apportent leur soutien au premier séminaire qui accueillera, en juin 2006, des Régions des 5 continents, à l'initiative de la CRPM et à l'invitation de la Région des Açores, en vue de promouvoir « **la place des Régions dans la globalisation** ». Ainsi l'organisation des Régions périphériques et maritimes d'Europe entend-elle poursuivre, à l'échelle mondiale, le rôle pionnier qu'elle a joué sur la scène européenne il y a 30 ans. Elles expriment leurs remerciements au Président de la Commission européenne, M. Barroso, pour le patronage qu'il accorde à cette manifestation.

Elles souhaitent que la Commission européenne inscrive, dans son partenariat avec les autres ensembles continentaux ou sub-continentaux, un volet systématisant les coopérations entre les Régions.

Elles exhortent les institutions de la gouvernance mondiale à faire leur place, sans plus tarder, aux représentants des pouvoirs régionaux.

Elles expriment leurs attentes très vives vis-à-vis des Régions ultra-périphériques de l'Union pour que celles-ci, par leur positionnement géographique, jouent un rôle moteur dans ce dialogue avec les autres ensembles.

10- Cette préoccupation ne doit pas priver la CRPM d'une attitude active dans la réussite de **la politique de voisinage**.

Dans ce sens, les Régions membres apportent tout leur soutien à leurs Commissions géographiques directement impliquées en Baltique, Balkans, Mer Noire et Méditerranée. En particulier, la CRPM et sa Commission Interméditerranéenne contribuent par les propositions approuvées par l'Assemblée générale de la Commission Interméditerranéenne à Valencia et Madeira aux efforts de la Catalogne pour assurer la contribution des Régions européennes à la relance de la politique euro-méditerranéenne, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du processus de Barcelone. Les Régions membres exhortent les Etats participants au processus de Barcelone à traduire dans les faits la résolution de leurs Ministres des Affaires Etrangères en vue d'associer systématiquement les Régions à la mise en œuvre des coopérations euro-méditerranéennes en prenant appui, en particulier, sur l'expérience réussie des Fonds structurels.

Elles tiennent aussi à souligner l'importance de la démarche engagée par la Commission, en partenariat avec les organisations de Villes et de Régions, pour respecter l'engagement pris de « dépolluer la mer Méditerranée d'ici 2020 », tel que cela figure dans la Communication de la Commission concernant un plan d'action de 5 ans pour le partenariat Euro-méditerranéen. A cet égard, les Régions approuvent les principes et les priorités visant à orienter la contribution des Régions vers un rôle de cohérence des actions - de l'échelon européen à l'échelon local -, et un rôle de mise en œuvre de mesures d'accompagnement dans les domaines de la stratégie et de la planification territoriale, de la formation et de la fourniture d'informations, de la participation des acteurs et de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles promues par les Régions.

11- Pour asseoir sa compétitivité, l'Europe doit également développer ses interactions avec la Russie et l'Asie. A cette fin, des instruments comme la politique rénovée de voisinage, les autoroutes de la mer et la politique pan-européenne de transport sont à promouvoir. Par exemple, le chemin de fer transsibérien deviendra un corridor important pour les relations économiques avec l'Extrême Orient.

UNE ORGANISATION POUR POURSUIVRE L'ACTION

12- Les Régions membres se félicitent de la certification ISO de leur Secrétariat général. Ce label international n'a été décerné à aucune autre organisation de ce type. Il est un gage du professionnalisme de la CRPM.

13- Elles prennent acte avec satisfaction des étapes franchies depuis l'adoption du 2^{ème} plan de développement à moyen terme de la CRPM lors de l'Assemblée générale de Stavanger de septembre 2004.

14- Elles invitent le Bureau politique, le Conseil administratif et le Secrétariat général à poursuivre dans la mise en œuvre de ce plan et dans la conclusion des négociations en cours.

15- Mesurant que seule l'indépendance de la CRPM, nourrie des cotisations de ses membres, est gage d'un partenariat utile avec les institutions de l'Union, elles se réjouissent de l'adhésion de nouveaux membres et appellent les autres Régions périphériques et maritimes d'Europe à les rejoindre.

Adoptée à l'unanimité



≈ II ≈

**RESOLUTIONS PRESENTEES
PAR LES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES**

PAGE

II.1 - Résolution sur l'efficacité énergétique

Présentée par la Commission Arc Atlantique

II.2 - Résolution sur la coopération territoriale dans l'UE 2007-2013

Présentée par les Commissions de la Mer Baltique et de la Mer du Nord

≈ III ≈

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LES COMMISSIONS
GEOGRAPHIQUES ET SOUTENUES PAR LA CRPM**

**III.1 - Résolution portant sur l'interdépendance entre la stratégie européenne de
Lisbonne et l'Agenda de Göteborg**

Adoptée lors de l'Assemblée générale de la Commission de la Mer du Nord - 17 juin 2005

**III.2 - Résolution en faveur d'une politique maritime européenne : Une
importante perspective européenne pour la région de la Mer du Nord**

Adoptée lors de l'Assemblée générale de la Commission de la Mer du Nord - 17 juin 2005

**III.3 - Résolution portant sur une nouvelle législation européenne sur les produits
chimiques**

Adoptée lors de l'Assemblée générale de la Commission de la Mer du Nord - 17 juin 2005

**III.4 - Rapport politique sur les transbordements entre navires de cargaisons
dangereuses, y compris de pétrole brut et autres hydrocarbures**

Adopté lors de l'Assemblée générale de la Commission de la Mer du Nord - 17 juin 2005

**III.5 - Déclaration de la Commission Mer du Nord : « Le courage d'innover : pour
atteindre les objectifs de Lisbonne et Göteborg**

Adoptée lors du Comité Exécutif de la Commission de la Mer du Nord - 27 octobre 2005

≈ II ≈

**RESOLUTIONS PRESENTEES
PAR LES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES**

- II.1 -

RESOLUTION SUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Présentée par la Commission Arc Atlantique

**Commentaires de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes
suite à la consultation entreprise par la Commission européenne
concernant le Livre Vert sur l'Efficacité Energétique.**

1. Compte tenu du rôle également important de l'Efficacité Energétique (EE) et des Energies Renouvelables (ER) dans les Régions périphériques maritimes, et parce qu'il est nécessaire de combiner les programmes relatifs à la gestion de l'énergie dans ces deux domaines, il importe que la future politique européenne se concentre sur le rôle global de l'énergie durable comme un facteur stratégique pour la croissance et la prospérité, plutôt que de mettre au point des politiques séparées sur l'EE et sur les ER.
2. Les régions périphériques maritimes d'Europe sont convaincues qu'elles pourraient tirer parti d'un système décentralisé de fourniture d'électricité et de chaleur, et que c'est au niveau local que ces fournitures de base sont le mieux produites et acheminées. Elles considèrent que ce point n'est pas suffisamment souligné dans le Livre Vert ; de même que ce document n'accorde pas une importance suffisante au transport maritime, qui joue un rôle essentiel pour leurs économies.
3. Les programmes, qui sont partiellement ou totalement financés par des fonds européens et qui traitent de la revitalisation des communautés dans des zones rurales et urbaines, devraient considérer les énergies durables comme une priorité distincte, et non uniquement comme la composante d'une thématique horizontale.
4. Les énergies durables doivent être intégrées très en amont dans tout programme de développement ou de revitalisation en zone urbaine ou en zone rurale. Les réductions d'émissions de CO₂ doivent constituer un objectif économique au même titre que les autres objectifs, dans le cadre des programmes qui accordent un soutien financier à la régénération urbaine ou au développement économique.
5. Les régions périphériques maritimes rappellent que, dans la plupart des cas, elles sont moins développées que les zones les plus industrialisées et les plus urbanisées d'Europe. Par ailleurs, elles disposent de potentiels considérables dans le domaine des énergies renouvelables, dont l'exploitation pourrait contribuer à abaisser de manière significative les émissions de CO₂ de l'U.E. Ces Régions estiment que cette opportunité devrait être saisie pour modifier dans un sens favorable leur situation économique. A ce titre, il conviendrait d'étudier la possibilité de mettre en place des « crédits régionaux d'émission de CO₂ », et si cette option est réalisable, d'encourager ce type de mécanismes afin de faire en sorte que le développement des énergies renouvelables dans les Régions périphériques maritimes soit un facteur qui contribue à la cohésion territoriale de l'Europe.

6. Les municipalités et les autorités locales (et tout autre organisme du secteur public) devraient montrer l'exemple et investir dans des énergies renouvelables au niveau des infrastructures publiques. L'approche « Entreprise de services énergétiques » (ESCO) doit être exploitée comme moyen de financement des technologies des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
7. Des marchés devraient être créés pour les entrepreneurs locaux via des programmes pilotes combinant des objectifs économiques et des objectifs environnementaux.
8. Une plus grande attention devrait être accordée à l'information du public par le biais de programmes de sensibilisation, et, plus particulièrement, aux démarches permettant d'accroître, par la formation et la responsabilisation, le degré de connaissance du sujet par les parties prenantes, et en particulier par les porteurs de projets. Il convient également de former et de sensibiliser les services concernés au niveau des municipalités et des autorités locales – tels que ceux en charge de l'aménagement du territoire - (cette formation devant s'adresser tant aux administratifs qu'aux élus).
9. Les politiques d'aménagement du territoire devraient inclure un volet « Energies durables » qui précise un seuil minimum des technologies d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à prendre en compte dans les nouveaux projets d'aménagement, ainsi que dans les opérations de réaménagement.
10. Lorsque cela est possible, il conviendrait de favoriser la rénovation et la réhabilitation de logements et de locaux commerciaux existants plutôt que les nouvelles constructions. Cela inclut la réutilisation efficace et la modernisation de bâtiments actuellement inoccupés. Cependant, de tels bâtiments doivent être considérés comme "habitables" et, dans certains cas, il conviendra d'envisager leur démolition et leur reconstruction comme une option et ce même dans des zones protégées (cf. point 12 ci-dessous).
11. La notion de « conservation » doit être perçue comme relative par rapport à un contexte où tous les paramètres évoluent. Dans les zones protégées, il convient d'insister sur l'importance du rôle que peuvent jouer des installations énergétiques adaptées pour le développement durable des communautés locales. La législation communautaire en matière d'environnement doit reconnaître les besoins de développement des Régions périphériques maritimes et autoriser des compromis raisonnables.
12. Les services responsables de l'énergie, de l'économie et de l'environnement devraient collaborer plus étroitement à tous les niveaux (communautaire/national/régional et local) pour garantir que la problématique des énergies durables soit intégrée dans les politiques menées dans chacun de ces secteurs.
13. L'U.E. devrait insister plus fortement sur les avantages économiques issus des énergies renouvelables et reconnaître que l'énergie est une condition préalable à la croissance et à la qualité de vie des citoyens européens.
14. La législation communautaire en matière d'aides d'Etat doit reconnaître que le développement d'une politique en faveur des énergies renouvelables est une priorité absolue, compte tenu de la dépendance énergétique de l'U.E. d'une part, et des risques potentiels pour l'environnement dus au réchauffement de la planète, d'autre part. Cette législation devrait tenir compte des surcoûts associés au développement d'une telle politique dans les Régions périphériques maritimes, et plus particulièrement ceux inhérents aux handicaps géographiques permanents. Lors de l'établissement des plafonds d'aides, il conviendrait aussi de prévoir des surcoûts liés à l'éloignement ou à l'étroitesse des marchés de proximité.

Adoptée à l'unanimité



- II.2 -

RESOLUTION SUR LA COOPERATION TERRITORIALE DANS L'UE 2007-2013

Présentée par les Commissions de la Mer Baltique et de la Mer du Nord

L'Assemblée générale de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe apprécie les efforts de la Commission européenne visant à développer davantage les instruments de la coopération territoriale et adhère aux principes de partenariat, de programmation pluriannuelle et de solidarité en tant qu'éléments essentiels du cadre général de la politique de cohésion de l'U.E.

L'introduction d'un nouvel objectif, celui de la coopération territoriale européenne, dans la période 2007 – 2013, prouve l'attachement de la Commission à la coopération régionale dans toutes ses variantes et facettes.

A travers cette résolution, l'Assemblée générale de la CRPM entend prêter une attention particulière à quelques points spécifiques relatifs à la proposition de la Commission européenne.

La Commission européenne a proposé quatre thèmes prioritaires pour la future coopération transnationale, à savoir :

- la gestion de l'eau ;
- la prévention des risques naturels ;
- l'amélioration de l'accessibilité ;
- la création des réseaux scientifiques et technologiques.

La CRPM reconnaît la valeur et la pertinence de ces thèmes. Toutefois la CRPM serait favorable à une augmentation du nombre des thèmes de coopération proposés et, en consultation avec les Régions, à la possibilité d'y ajouter des thèmes spécifiques adaptés à chacune des aires de coopération. Des exemples de tels thèmes pourraient être les évolutions démographiques, la gestion des côtes, l'avenir énergétique et l'héritage culturel.

Les limites géographiques actuelles des programmes Interreg IIIB sont basées principalement sur des caractéristiques spatiales et des spécificités communes à chacun des espaces et se sont révélées très appropriées à une collaboration constructive et fructueuse pendant le déroulement des programmes Interreg IIC et IIIB.

La CRPM invite la Commission européenne à adopter une approche souple en ce qui concerne l'établissement de nouveaux espaces géographiques de coopération, afin d'encourager et de stimuler la coopération entre les espaces dans les domaines d'intérêt commun. Les Régions membres de la CRPM demandent à être consultées sur la définition des espaces de coopération dans lesquels elles sont impliquées.

En ce qui concerne l'attribution des ressources financières pour la coopération territoriale, la CRPM soutient la proposition de la Commission européenne en faveur des contributions équilibrées pour les opérations frontalières, d'une part, et pour la coopération transnationale, d'autre part. La CRPM invite la Commission européenne et les Etats membres de l'UE à faire le maximum d'efforts pour mettre en œuvre, à brève échéance, les décisions prises à cet égard.

Adoptée à l'unanimité
(moins 6 abstentions)



≈ III ≈

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LES COMMISSIONS
GEOGRAPHIQUES ET SOUTENUES PAR LA CRPM**

- III.1 -

**RESOLUTION PORTANT SUR L'INTERDEPENDANCE ENTRE LA STRATEGIE
EUROPEENNE DE LISBONNE ET L'AGENDA DE GÖTEBORG**

Adoptée lors de l'Assemblée générale de la Commission de la Mer du Nord - 17 juin 2005

Les résultats du Conseil européen de Lisbonne de 2000 - la Stratégie de Lisbonne - engageaient l'UE à développer, à l'horizon 2010, l'économie du savoir la plus dynamique et la plus compétitive du monde, apte à assurer une croissance économique durable génératrice de meilleurs emplois et d'une plus grande cohésion sociale, tout en respectant l'environnement.

L'examen à mi-parcours réalisé par le groupe de haut niveau présidé par Wim Kok, en novembre 2004, a souligné que l'absence d'action politique affirmée constituait la raison principale de la lenteur des progrès. C'est pourquoi l'UE fait de gros efforts cette année pour renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne.

La Commission de la Mer du Nord soutient activement ces efforts, puisque nous estimons que nos Régions membres ont beaucoup à apporter et beaucoup à gagner.

Les Régions ont une longue expérience de la promotion d'activités plus compétitives. Nous sommes déjà en passe de réaliser les principaux aspects du programme de Lisbonne, avec l'appui des Fonds structurels et de cohésion de l'U.E. Ces efforts doivent se poursuivre à l'avenir et se concentrer clairement sur la croissance et les emplois. Une structure flexible pour le transfert des compétences et des qualifications constitue un point de départ pour une société du savoir. Toutes les ressources doivent être utilisées, en particulier la technologie moderne de l'information.

Par ailleurs, l'Union européenne a également sa propre stratégie de développement durable : l'Agenda de Göteborg du sommet de juin 2001. De grands efforts sont nécessaires pour faire avancer ces stratégies européennes dans la bonne direction.

La Commission de la Mer du Nord tient à souligner que les stratégies de Lisbonne et de Göteborg doivent être perçues comme étant étroitement liées. Il n'y a aucune chance de succès si l'une est mise en œuvre sans activement tenir compte de l'autre.

Par conséquent, la Commission de la Mer du Nord recommande vivement à ses Régions membres d'agir concrètement dans les domaines suivants :

- Les Régions de la Mer du Nord doivent participer à toutes les actions complémentaires au niveau européen visant à stimuler l'économie européenne. La création d'une nouvelle génération de programmes interrégionaux de coopération favoriserait le rôle constructif des Régions ; un programme Interreg pour la Mer du Nord contribuerait en effet à une croissance durable et à la création d'emplois, ainsi que la réalisation d'un développement durable au niveau social et environnemental ;
- Les Régions de la Mer du Nord sont des partenaires naturels quant aux efforts visant à créer des programmes nationaux de l'Agenda de Lisbonne. Ces programmes nationaux doivent aussi clairement refléter les engagements exigés par l'Agenda de Göteborg et contenir de véritables incitations pour le développement durable de tout le territoire de l'UE et de ses communautés ;

- Les Régions de la Mer du Nord doivent continuer à promouvoir l'investissement et la recherche en matière de technologie innovante et de savoir-faire, et développer des systèmes destinés à renforcer la société du savoir.

En exhortant ses Régions membres à envisager les objectifs recommandés, la Commission de la Mer du Nord entend souligner le rôle des Régions dans la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne et de l'Agenda de Göteborg. Si nous devons atteindre les buts à long terme du développement durable exposés, qui impliquent des politiques économiques, sociales et environnementales, alors nous, Régions membres de la Commission de la Mer du Nord, devons agir sans délai.

Adoptée à l'unanimité

∴

- III.2 -

RESOLUTION EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE MARITIME EUROPEENNE : UNE IMPORTANTE PERSPECTIVE EUROPEENNE POUR LA REGION DE LA MER DU NORD

Adoptée lors de l'Assemblée générale de la Commission de la Mer du Nord - 17 juin 2005

La Commission de la Mer du Nord accueille favorablement l'objectif ambitieux de concevoir et d'élaborer une politique maritime intégrée de l'Union européenne. Ainsi qu'il a été exposé dans une communication présentée conjointement par le Président José Manuel Barroso et le Commissaire Joe Borg au début mars 2005, un groupe de travail de la Commission présidé par le Commissaire Joe Borg élaborera un Livre Vert dont la présentation est prévue pour le 1^{er} semestre de 2006. Ce Livre Vert servira de document consultatif en vue d'un exercice de consultation élargie qui suivra cette présentation.

La Commission de la Mer du Nord soutient fermement la perception de la Commission européenne selon laquelle :

- La contribution des mers est déterminante pour les moyens de subsistance et le bien-être de l'humanité ;
- Les mers offrent des potentiels considérables pour la croissance économique en termes de transport, de ressources, de recherche et développement maritimes, de technologies innovantes comme de la protection marine ;
- Ces potentiels doivent être étudiés par une approche politique intégrée, par rapport au but visant à tirer le meilleur parti de ces multiples potentiels et besoins d'une façon durable ;
- Il est grand temps de développer une politique maritime de l'Union européenne pour la compétitivité de l'Union tout entière, en général, et celle des régions maritimes en particulier.
- Cette question interdisciplinaire peut servir de manière significative à la mise en œuvre des objectifs poursuivis par les processus de Lisbonne, de Göteborg et de la Haye.

À cet égard, la Commission de la Mer du Nord met l'accent sur les potentiels, les capacités et les besoins de la région de la Mer du Nord et de l'ensemble du nord de l'Europe :

- Transport maritime, infrastructures de construction navale et ports maritimes sont d'une importance primordiale pour toute la région ;
- La région offre un potentiel unique pour les activités maritimes, les technologies et la recherche de l'Union ;
- La protection de l'environnement marin et de ses ressources, ainsi que l'urgente question de la sécurité maritime doivent être renforcées par des efforts coordonnés.

Quelques questions majeures qui devront être traitées en priorité dans le Livre Vert et par la future politique maritime européenne :

- **Industries et technologies maritimes :**

Dans le cadre du prompt développement des cycles d'innovation, il faut soutenir le besoin de technologies innovantes (technologies de l'environnement marin, énergie éolienne en mer, aquaculture marine, ressources marines, sécurité du transport maritime, surveillance du changement global de climat, etc...).

- **Recherche et développement maritimes**

La coopération accrue et coordonnée des établissements de recherches requiert un soutien du 7^{ème} programme-cadre de recherche. Le nombre des domaines de recherche doit être élargi jusqu'à la production de ressources alimentaires halieutiques saines, de produits pharmaceutiques marins ou de l'énergie marine et devrait inclure également des bio-géo-systèmes à la limite terre-mer (y compris la gestion de la zone côtière et les mers de Wadden).

- **Transport maritime, logistique et sécurité :**

Les systèmes de transport maritime auront une importance toujours croissante pour toute l'Union. Les raccordements des arrière-pays aux ports européens, ainsi que l'amélioration des réseaux multimodaux de transport et des chaînes logistiques doivent être soutenus par les fonds européens (réseaux transeuropéens, programme européen Marco Polo, autoroutes de la mer, objectif 3 « coopération » des Fonds structurels de l'UE). Dans le domaine de la sécurité maritime, la promotion d'une nouvelle génération de bateaux respectueux de l'environnement et sécurisés pourrait considérablement contribuer à la compétitivité du secteur européen de la construction navale. L'augmentation des prix des transports maritimes, ainsi que la concurrence mondiale grandissante nécessitent des équipements d'éducation et de formation en nombre suffisant. La coopération accrue en réseau entre les institutions du domaine du transport pourrait engendrer de la valeur ajoutée et devrait être soutenue.

- **Pêche :**

Dans la zone de la Mer du Nord, le partenariat réussi du groupe *NSC Fisheries* a été une source d'inspiration pour les premiers CCRP (Comité consultatif régional pour la pêche). Des modèles semblables pourraient servir dans un contexte plus large pour l'élaboration d'une politique maritime intégrée.

La Commission de la Mer du Nord invite la Commission européenne à impliquer les organismes régionaux de coopération actifs dans le domaine de la coopération transnationale dans les Régions européennes concernées : en contribuant au Livre Vert aussi bien qu'en participant activement à un futur processus de consultation, leur expérience et les potentiels des zones qu'ils représentent pourraient apporter une valeur ajoutée considérable au processus politique. Un dialogue ouvert entre tous les niveaux de gouvernement (européen, national, régional) est nécessaire. De la même façon il convient de s'ouvrir aux parties prenantes et aux ONG.

Parallèlement, la Commission de la Mer du Nord demande aux gouvernements de la région de la Mer du Nord, ainsi qu'aux Régions des pays bordant la Mer du Nord, de réfléchir à la création de forums de discussions sur la politique maritime européenne, et de développer des contributions communes à l'ensemble du processus impliquant dès le début, le niveau régional dans les Etats de la mer du Nord.

La Mer du Nord est entourée par l'Océan Atlantique et la Mer de Norvège, avec des écosystèmes qui franchissent les frontières de l'U.E. Une future politique maritime européenne doit également inclure une coopération étroite avec les pays voisins, hors Union européenne.

En outre, la Commission de la Mer du Nord demande instamment la création d'une communauté maritime active, produisant des projets transnationaux communs pouvant être financés par des programmes transnationaux. Cela vise à renforcer les questions principales du développement régional dans des zones maritimes influencées. L'approche multifonctionnelle a donc besoin d'une Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

Adoptée à l'unanimité

- III.3 -

**RESOLUTION PORTANT SUR UNE NOUVELLE LEGISLATION EUROPEENNE
SUR LES PRODUITS CHIMIQUES**

Adoptée lors de l'Assemblée générale de la Commission de la Mer du Nord - 17 juin 2005

La Commission de la Mer du Nord se félicite de l'initiative en faveur de la nouvelle législation européenne sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (EEAPC). Cependant, les changements intervenus entre la proposition initiale du Livre Blanc de la Commission et la proposition actuelle nous ont quelque peu inquiétés.

La Commission de la Mer du Nord est une organisation qui compte environ 70 Régions membres issues de sept Etats qui bordent la Mer du Nord. L'organisation œuvre, entre autres, pour assurer un développement régional durable dans l'espace de la Mer du Nord. Tout en respectant la Stratégie de Lisbonne et l'Agenda de Göteborg.

Pour cette raison, les Régions membres de la Commission de la Mer du Nord tireraient un avantage certain d'une législation européenne forte et efficace sur les produits chimiques. **Les produits chimiques en général, et les substances dangereuses en particulier, ont un impact sur la santé, l'environnement et le développement économique.**

Nous aimerions souligner que notre perception ne se limite pas seulement à considérer qu'une législation européenne forte dans ce domaine est essentielle pour protéger la santé de nos citoyens et l'équilibre de notre environnement. Nous la concevons également comme une contribution décisive à la compétitivité de notre industrie et de nos entreprises.

Il existe de nombreux exemples d'entreprises dans les Régions membres de la Commission de la Mer du Nord, et sûrement aussi dans d'autres régions européennes, qui développent de nouveaux produits très évolués aux fins d'utilisation locale et d'exportation. Ces produits procurent des services efficaces et attrayants sans avoir recours aux produits chimiques qui sont une menace pour la santé et l'environnement.

Nous irions jusqu'à dire que c'est potentiellement un tout nouveau marché mondial, où les entreprises européennes pourraient occuper le premier rang, si elles étaient encouragées et stimulées par une législation appropriée et efficace.

Si la future EEAPC ne fournit pas cet appui, nous craignons qu'il soit difficile aux idées et aux technologies innovantes de concurrencer les vieilles technologies qui emploient le plus souvent les produits chimiques dangereux. Une législation forte de ce type respecte entièrement la Stratégie de Lisbonne de l'UE et l'Agenda de Göteborg.

La nouvelle législation doit s'appuyer fermement sur le principe de précaution. En outre, elle doit comporter les éléments suivants, afin de garantir une protection maximale des citoyens et de l'environnement européens et stimuler les entreprises européennes innovantes :

- Une information satisfaisante doit être disponible, notamment des évaluations appropriées de sécurité, pour tous les produits chimiques sur le marché. Elle serait fournie par le producteur/l'importateur ;
- Les citoyens, les détaillants et les utilisateurs industriels des produits chimiques devraient avoir un accès garanti à l'information sur les produits qui contiennent des substances chimiques dangereuses. Ceci est crucial afin qu'ils aient la possibilité d'éviter d'acheter et d'utiliser de tels produits ;
- Les substances dangereuses doivent toujours être remplacées par des solutions alternatives moins nocives lorsqu'elles sont disponibles. La procédure d'autorisation devrait explicitement exiger la substitution comme mesure de priorité (c'est-à-dire le principe de substitution).

Les Régions membres de la Commission de la Mer du Nord comptent sur votre participation active afin d'établir une législation européenne forte et efficace portant sur les produits chimiques.

Adoptée à l'unanimité

- III.4 -

RAPPORT POLITIQUE SUR LES TRANSBORDEMENTS ENTRE NAVIRES DE CARGAISONS DANGEREUSES, Y COMPRIS DE PETROLE BRUT ET AUTRES HYDROCARBURES

Adopté lors de l'Assemblée générale de la Commission de la Mer du Nord - 17 juin 2005

Les autorités locales qui bordent la Mer du Nord, représentées par la Commission de la Mer du Nord, invitent leurs Gouvernements et la Commission européenne à se pencher instamment sur la question du transbordement entre navires de cargaisons dangereuses, y compris de pétrole brut, de fuels lourds et autres hydrocarbures.

En raison des conséquences environnementales et économiques potentielles d'un déversement accidentel de tels produits, la nécessité d'une stratégie commune couvrant l'espace territorial de toutes les eaux communautaires s'impose.

Cette stratégie doit tenir compte de la demande croissante probable de tels transbordements, en raison du nombre grandissant de pétroliers transportant le pétrole brut et raffiné exporté des Régions de la Baltique et de la mer de Barents. Une telle stratégie devrait également étudier les méthodes alternatives disponibles moins dangereuses pour ce type de transferts. De plus, il est demandé que l'Union européenne mette en place un système renforcé pour les licences de tous les navires navigant dans les eaux européennes – système basé sur les meilleures pratiques existantes au sein de l'U.E.

Adoptée à l'unanimité



- III.5 -

DECLARATION DE LA COMMISSION MER DU NORD

Adoptée lors du Comité Exécutif de la Commission de la Mer du Nord - 27 octobre 2005

- Le courage d'innover -

Pour atteindre les objectifs des agendas de Lisbonne et Göteborg

La Commission Mer du Nord reconnaît l'importance pour la zone de la Mer du Nord des objectifs des stratégies de Lisbonne et Göteborg et recommande à ses Régions membres de s'impliquer fortement dans la mise en œuvre de ces stratégies.

Les régions de la Mer du Nord ont déjà prouvé leur capacité à innover et répondre aux défis liés à ces stratégies. C'est pourquoi, la Commission Mer du Nord demande instamment à ses Régions membres de s'appuyer sur leurs capacités et d'adopter une approche intégrée qui s'attache à la fois à la croissance économique, à la cohésion sociale et à la durabilité environnementale. Ces Régions devraient valoriser leur potentiel de croissance économique en encourageant l'innovation dans le développement social et environnemental. Il est essentiel de prendre en compte de manière identique les besoins des zones rurales et urbaines.

La Commission Mer du Nord devra promouvoir l'innovation, le développement de la société de la connaissance et encourager l'entrepreneuriat. Elle reconnaît que l'accessibilité, l'inclusion sociale et la formation permanente sont des éléments essentiels nécessaires à la réalisation de ces ambitions.

Afin de mettre en œuvre les stratégies de Lisbonne et Göteborg, les Régions de la Mer du Nord devraient s'appuyer sur leurs atouts régionaux, leurs ressources et leurs forces. En conséquence, nous encourageons l'UE à mettre en œuvre davantage d'instruments adaptés pour les aides d'Etat et la coopération territoriale.

La Commission Mer du Nord demande également instamment à la CRPM d'adopter une telle approche concernant les stratégies de Lisbonne et Göteborg.

Adoptée à l'unanimité